

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Vice-recteur de la Polynésie française annonce le recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation au titre de l'année 2023, conformément à l'arrêté du 17 mars 2023 paru au JORF du 26 mars 2023

- **Nature et nombre de postes à pourvoir :**

Nombre de postes	Branche d'activité professionnelle	Emploi-type	Lieu d'affectation
1	G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	<u>Commis-se de cuisine et de restauration</u>	Etablissements publics d'enseignement de la Polynésie française
2	G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	<u>Opérateur-trice logistique</u>	Etablissements publics d'enseignement de la Polynésie française

Les fiches correspondantes aux emplois-type ouverts au recrutement sont consultables sur le site internet du vice-rectorat www.monvr.pf/concours

- **Date prévue du recrutement :** rentrée scolaire 2023-2024

- **Contenu du dossier de candidature à établir**

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

1. Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
2. Une lettre de candidature précisant l'emploi-type visé ;
3. Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
4. Le formulaire d'inscription à remplir en ligne.

(Aucun modèle de lettre de candidature et de CV n'est fourni ou imposé.)

- **Coordonnées du service organisateur**

Les candidats doivent s'inscrire en ligne et déposer leur dossier à l'adresse suivante :

<https://www.monvr.pf/concours/recrutement-sans-concours-dadjoints-techniques-de-recherche-atrf>

- **Date limite de dépôt en ligne des candidatures**

Les dossiers de candidature complets doivent être déposés à compter **du lundi 3 avril 2023 à 12h et au plus tard le vendredi 28 avril 2023 à 11h59 (heure de Tahiti, date de l'horodatage faisant foi)**.

Tout dossier déposé hors délai ou incomplet ne sera pas examiné.

- **Conditions de sélection des candidats**

Le Vice-recteur crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par le vice-recteur dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés selon les modalités fixées ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

La liste des candidats sélectionnés sera consultable sur le site internet et à l'accueil du Vice-rectorat.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au Département des Examens, des certifications professionnelles et des Concours (DEC), Tél. : (689) 40 47 84 00, Courriel : dec@ac-polynesie.pf

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

